

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 818

25 mars 2015

### SOMMAIRE

|   |       |  |       |
|---|-------|--|-------|
| Al Breck Enterprises Luxembourg S.à r.l. .... | 39239 | SMTC S.A. ....   | 39221 |
| BRE/Europe S.à r.l. ....                      | 39231 | SOF-10 Starlight 9 GBP S.à r.l. ....                           | 39227 |
| BTC Investments 2014 S.à.r.l. ....            | 39226 | Sofi-Drill S.A. ....   | 39218 |
| BWI Company Limited S.A. ....                 | 39226 | Sofigepar S.A. - SPF ....                                      | 39264 |
| DePlan AG ....                                | 39226 | Sogecer S.A. ....  | 39220 |
| Family Affair S.à r.l. ....                   | 39235 | Solumat S.à r.l. ....  | 39223 |
| Hopar S.A. ....                               | 39227 | SP Assistance S.A. ....  | 39220 |
| Hub Investments S.à r.l. ....                 | 39225 | SPL S.A. ....  | 39222 |
| Immoproperties S.A. ....                      | 39238 | Spotify Technology S.A. ....                                   | 39218 |
| Kiminvest S.A. ....                           | 39264 | SR International S.à r.l. ....                                 | 39218 |
| Muzzle S.A. ....                              | 39220 | Standard Cosmetics S.à r.l. ....                               | 39223 |
| NEW INVEST.com S.A. ....                      | 39219 | Star Estate S.A. ....  | 39223 |
| OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l. ....         | 39220 | Switch Information Technology ....                             | 39222 |
| Paolo First Invest ....                       | 39224 | Symphonia Lux Sicav ....                                       | 39218 |
| Pharmeg Holding S.A. ....                     | 39224 | Théâtre National du Luxembourg Produc-<br>tions, s.à r.l. .... | 39222 |
| Pro Consult International ....                | 39225 | TPG Specialty Lending Europe I (A), S.à.r.l.<br>.....          | 39256 |
| Promimmo S.A. ....                            | 39225 | Trinistar Liverpool S.à r.l. ....                              | 39227 |
| Property Hof S.à r.l. ....                    | 39229 | Tuscanian Real Estate S.A. ....                                | 39224 |
| Sablon International S.A. ....                | 39234 | Tweedy, Browne Value Funds ....                                | 39224 |
| S&B Minerals Holdings S.à r.l. ....           | 39218 | Twininvest S.A. ....   | 39219 |
| Shannon Investments S.A. ....                 | 39221 | Umbrellastream S.à r.l. ....                                   | 39219 |
| Sixty International S.A. ....                 | 39221 | Xilco Holding S.à r.l. ....                                    | 39227 |
| SK Consortium 1 S.à r.l. ....                 | 39222 |  |       |
| SL II NXP S.à r.l. ....                       | 39223 |  |       |

**Spotify Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028801/10.

(150032616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Symphonia Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.036.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.02.2015.

Référence de publication: 2015028817/10.

(150033183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Sofi-Drill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 17A, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 124.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015028798/11.

(150032794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**S&B Minerals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 511.978,62.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.174.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015028744/11.

(150032978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**SR International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 33.965.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

*Pour la société*

SR INTERNATIONAL s.à r.l.

Référence de publication: 2015028803/12.

(150032957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Umbrellastream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.245.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la société en date du 13 février 2015, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de Monsieur WELMAN Frank en qualité de Gérant A de la Société, à compter du 13 février 2015.

2. Nomination de Monsieur SCHOL Robert Jan, né le 1<sup>er</sup> août 1959 à Delft, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Gérant A de la Société, à compter du 13 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015028071/17.

(150032281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**Twininvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.652.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue par conférence téléphonique le 10 février 2015

*Résolution unique*

Le conseil d'administration décide de coopter administrateur en remplacement de Monsieur Marco Sterzi Monsieur Sabrie Soualmia, né le 15 juillet 1982 à Metz, France et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, nouvel administrateur de la société.

L'élection définitive de Monsieur Sabrie Soualmia sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Pour copie conforme

*Pour le conseil d'administration*

Francesca DOCCHIO / Xavier MANGIULLO

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015028070/18.

(150031322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**NEW INVEST.com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.210.

Maître Bernard FELTEN a démissionné de son poste d'administrateur de la société anonyme NEW INVEST.com S.A., RCS Luxembourg B 94210, avec effet au 9 février 2015.

Monsieur Frédéric COLLOT a démissionné de son poste d'administrateur de la société anonyme NEW INVEST.com S.A., RCS Luxembourg B 94210, avec effet au 9 février 2015.

Monsieur Olivier LECLIPTEUR a démissionné de son poste d'administrateur de la société anonyme NEW INVEST.com S.A., RCS Luxembourg B 94210, avec effet au 9 février 2015.

La société CD-SERVICES Sarl, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société anonyme NEW INVEST.com S.A., RCS Luxembourg B 94210, avec effet au 9 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

B. FELTEN

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015027786/19.

(150032131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**SP Assistance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 147.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028007/9.

(150031521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Sogecer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 75.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015028002/9.

(150031596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 127.461.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 13 février 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren, M. Christopher Boehringer et M. Franck Laval avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg OPPS VII Sarl

Référence de publication: 2015027809/13.

(150031111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Muzzle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 49.260.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 janvier 2015*

1. Mme Katia CAMBON a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.
2. La cooptation de M. Julien NAZEYROLLAS a été ratifiée et il a été nommé, avec effet au 28 novembre 2014, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
3. M. Franck BETH a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Mme Virginie GUILLAUME a démissionné de son mandat d'administrateur.
5. M. David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
6. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MUZZLE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015027777/23.

(150031975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Shannon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 75.274.

—  
*Extrait de la décision prise lors du Conseil d'administration du 10 février 2015*

Le conseil d'administration décide, conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'adoptée par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, de désigner en qualité de dépositaire agréé:

La société FIDUCIA GENERAL SERVICES, S.à.r.l., dont le siège social est sis 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B117 940.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015027982/17.

(150031971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Sixty International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.620.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 09 février 2015*

Monsieur GUDENBURG Georges, Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président.

A3T S.A., RCSL B 158687, avec siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes de la société.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

SIXTY INTERNATIONAL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015027990/18.

(150032152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**SMTC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 49.896.

—  
Il résulte du procès-verbal du 14 novembre 2014 que le Conseil d'Administration de la société a pris entre autres la résolution suivante:

*Première et unique Résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Mirko LAROCCA de sa fonction d'Administrateur avec effet au 14 novembre 2014. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Madame Marine SCHRUB, née à Châlons-en-Champagne (France), le 28 octobre 1986 et demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027996/19.

(150031680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Théâtre National du Luxembourg Productions, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 194, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 70.965.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028033/10.

(150031682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**SPL S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 173.593.

En date du 19 janvier 2015 la Société a désigné «Facts Services S.A.» avec siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B 98.790, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015028008/10.

(150031742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Switch IT, Switch Information Technology, Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 79.773.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 janvier 2015*

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration a décidé de nommer dépositaire la société FIDUCIS S.à r.l., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 113.938.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015028024/13.

(150031595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**SK Consortium 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.876,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 184.748.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société du 16 février 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick Moinet, avec effet au 6 février 2015, de son poste de son gérant de type de la Société, a été acceptée.

2. Madame Caroline Goergen, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de la Société, avec effet au 6 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

3. La cession des 2,600 parts sociales détenues par l'associé Cromdale Limited à Cromdale Malta Limited, une société dont le siège social se situe à 4, V. Dimech Street, Floriana, FRN 1504, Malta, enregistrée auprès du Registrar of Companies of Malta sous le numéro C 68006, est approuvée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015027991/21.

(150031089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Standard Cosmetics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 177.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028012/10.

(150031779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Solumat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228-230, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 102.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOLUMAT S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2015028004/11.

(150031200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**SL II NXP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 174.143,98.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 154.550.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 13 février 2015 a décidé de clôturer la liquidation volontaire de la Société. Les livres et documents sociaux seront déposés pour une période d'au moins 5 années au bureau de la société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour extrait

Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Liquidateur

Référence de publication: 2015027993/16.

(150031408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Star Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 101.238.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 février 2015*

En date du 16 février 2015, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 103.123 a été nommée pour une durée indéterminée à la fonction de dépositaire, en application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015028013/17.

(150031453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Pharmeg Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 68.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015027876/9.

(150031633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Paolo First Invest, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 181.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015027862/10.

(150031104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Tuscanian Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 104.857.

*Extrait de la décision prise lors du Conseil d'administration du 10 février 2015*

Le conseil d'administration décide, conformément à l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'adoptée par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, de désigner en qualité de dépositaire agréé:

La société FIDUCIA GENERAL SERVICES, S.à.r.l., dont le siège social est sis 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117 940.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015028039/17.

(150031891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Tweedy, Browne Value Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 56.751.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 10 Février 2015, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016:

William H. Browne

Kurt Gubler

Nicolaus Bocklandt

Est re-nommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016:

Ernst & Young S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Février 2015.

*Pour State Street Bank Luxembourg S.A.*

*Un administrateur domiciliaire*

Référence de publication: 2015028040/18.

(150031676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---



**Pro Consult International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 10, rue Jean-Baptiste Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 141.730.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 juin 2014*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 2 juin 2014 les décisions suivantes:

- Prolongation du mandat de l'administrateur unique, M. PROJIC Robert avec son adresse professionnelle 10, rue Jean-Baptiste Esch L-1473 Luxembourg, pour une durée indéterminée.
- Prolongation du mandat du commissaire aux comptes, Mme. PROJIC Marjan avec son adresse professionnelle 10, rue Jean-Baptiste Esch L-1473 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015027886/14.

(150031539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Promimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 45.159.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 février 2015*

*Première résolution*

Afin de se conformer aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer HRT Fidalux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 41178 en qualité de dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PROMIMMO S.A.*

Référence de publication: 2015027889/15.

(150031494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Hub Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.700,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 163.498.

—  
*Extrait des décisions prises par les associés en date du 6 février 2015*

1. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 14 janvier 2015.
2. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat.
3. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat
4. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France) le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe B, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.
5. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née le 27 janvier 1972 à Debica (Pologne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de classe B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.
6. M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né le 16 juillet 1985 à Blois (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe B, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Hub Investments S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015027541/25.

(150031613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**BWI Company Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 147.667.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 février 2015 que:

- la démission de Monsieur Patrick MOINET, avec effet au 16 février 2015, de sa fonction d'administrateur de la Société, a été acceptée.

- Madame Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société avec effet au 16 février 2015, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015027252/17.

(150032048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**DePlan AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 165.123.

—  
*Beschluss des Verwaltungsrats vom 17. Februar 2015*

Frau Rechtsanwältin  
Elisabeta Schidowezki  
11A, boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

wird in Anwendung des Artikels 42 und dies gemäß Artikel 11bis, § 1<sup>er</sup>, 3) d) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich der Handelsgesellschaften zum Depositar der Inhaberktien bestellt, Die Bestellung ist zeitlich nicht befristet.

Luxembourg, den 17. Februar 2015.

Giorgi Chachiasvili

*Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2015027361/18.

(150032018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**BTC Investments 2014 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 193.084.

—  
*Rectificatif du dépôt L140234152 enregistré et déposé le 30/12/2014*

*Procès-verbal de la décision de l'associé unique en date du 11 décembre 2014*

En date du 11 décembre 2014, l'associé unique a décidé ce qui suit:

1. Monsieur Roberto Ramón GONZÁLEZ DE BETOLAZA GARCÍA, né le 2 mars 1970 à Bilbao (Espagne) demeurant au 3-5 calle Agustina Zaragoza, E-08017 Barcelone (Espagne) a cédé ses 125 parts sociales de la la société BTC Investments 2014 S.à.R.L, société domiciliée à Luxembourg (Luxembourg), à la société BLACK TORO CAPITAL PARTNERS S.à r.l., société domiciliée au 8A boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg (Luxembourg), enregistrée au RCS sous le numéro B186375.

Luxembourg, le 11/12/2014.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015027250/19.

(150031153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Xilco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.146.

Les statuts coordonnés au 23 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015028128/11.

(150031255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**Hopar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.225.

*Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 février 2015*

Le Conseil d'Administration a décidé de désigner comme dépositaire des titres au porteur conformément à la loi, Me Beatriz Garcia, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015027563/13.

(150031213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**Trinistar Liverpool S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. SOF-10 Starlight 9 GBP S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.548.

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of the month of February.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SOF-10 Starlight 8 GBP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 188.546,

here represented by Mrs. Julie INDENKLEEF, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 4<sup>th</sup>, 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of "SOF-10 Starlight 9 GBP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.548, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on July 2, 2014 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 11, 2014 under number 2445. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Trinistar Liverpool S.à r.l".
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from “SOF-10 Starlight 9 GBP S.à r.l.” into “Trinistar Liverpool S.à r.l.”.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Trinistar Liverpool S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).”

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

*A comparu:*

1. SOF-10 Starlight 8 GBP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 188.546,

ici représentée par Madame Julie INDENKLEEF, employée privée, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 4 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée «SOF-10 Starlight 9 GBP S.à r.l.» ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 188 548, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 Juillet 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11 Septembre 2014 sous le numéro 2445. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «Trinistar Liverpool S.à r.l.».
2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «SOF-10 Starlight 9 GBP S.à r.l.» en «Trinistar Liverpool S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Trinistar Liverpool S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. INDENKLEEF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 09 février 2015. Relation: DAC/2015/2247. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 février 2015.

Référence de publication: 2015026999/98.

(150030621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

---

**Property Hof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.498.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of January.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SN Properties S.à r.l, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twenty nine thousand six hundred seventy five Euros (EUR 29,675) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 104.544 (the "Sole Shareholder"),

represented by Ms. Antonine Sanchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 January 2015 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Property Hof S.à r.l, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 104.498 (the "Company"), incorporated on 2 December 2004 pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary then residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 23 February 2005, number 163, page 7778, and the articles of association have been amended for the last time by the undersigned notary, on 31 December 2014 in the process of being published in the Mémorial.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the one hundred twenty-six (126) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and the resolution can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which a resolution is to be taken are as follows:

Change of the financial year so as to end on 31 March of each year and with the first time as of 31 March 2015 and consequential amendment of Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company so that Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company read as follows:

“ **Art. 10.** The Company's financial year runs from April 1<sup>st</sup> of each year to March 31<sup>st</sup> .

**Art. 11.** Each year, as of March 31<sup>st</sup> , there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the duration of the 2014 financial year and amend Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company so that Articles 10 and 11 of the articles of association of the Company read as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier.

Par-devant nous, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SN Properties S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-neuf mille six cent soixante-quinze euros (29.675 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.544 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mme Antonine Sanchez, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 26 janvier 2015, laquelle sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné,

étant l'Associé Unique de Property Hof S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille six cents euros (12.600 EUR) et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.498 (la «Société»), constituée le 2 décembre 2004 en vertu d'un acte de Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 23 février 2005, numéro 163, page 7778, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 31 décembre 2014 en vertu d'un acte du notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial.

La partie comparante, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des cent vingt-six (126) parts sociales émises dans la Société de sorte que la totalité du capital social est représentée et la résolution peut être valablement prise par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants:

Changement de l'année sociale pour y mettre fin le 31 mars de chaque année et pour la première fois le 31 mars 2015 avec modification corrélatrice des articles 10 et 11 des statuts de la Société afin que les articles 10 et 11 des statuts de la Société aient la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et se termine le 31 mars.

**Art. 11.** Chaque année, au 31 mars, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.



Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée par l'Associé Unique de la Société:

*Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé de modifier la durée de l'année sociale 2014 et de modifier les articles 10 et 11 des statuts de la Société afin que les articles 10 et 11 des statuts de la Société aient la teneur énoncée dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. SANCHEZ, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3092. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015026894/110.

(150030389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**BRE/Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 120.250,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.803.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-ninth of December.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Blackstone Real Estate Partners III L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America registered with the Secretary of State, State of Delaware under number 2955810;

2) Blackstone Real Estate Partners III.TE.1 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America registered with the Secretary of State, State of Delaware under number 2955813;

3) Blackstone Real Estate Partners III.TE.2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America registered with the Secretary of State, State of Delaware under number 2955892;

4) Blackstone Real Estate Partners III.TE.3 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America registered with the Secretary of State, State of Delaware under number 2955868;

5) Blackstone Real Estate Holdings III L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America registered with the Secretary of State, State of Delaware under number 2953391;

6) Blackstone Real Estate Partners International I.E. L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America registered with the Companies' House under number LP007310;

7) Blackstone Real Estate Partners International I.D. L.P., a limited partnership existing under the laws of the England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America registered with the Companies' House under number LP007311;

8) Blackstone Real Estate Partners International I.D. 2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America registered with the Companies' House under number LP007312;

9) Blackstone Real Estate Holdings International-A L.P., a limited partnership existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America registered with the Registrar of the State of Alberta under number 9115452;

10) BRE/Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 78803,

all duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of ten (10) powers of attorney given under private seal.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "BRE/Europe S.à r.l." (the "Company") with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 78803, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of November 14, 2000, published in the Mémorial C number 378 dated May 22, 2001. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 21, 2010, published in the Luxembourg Official gazette (Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations) dated June 7, 2011 number 1226.

II. The Company's share capital is fixed at eight hundred twenty thousand seven hundred fifty Euro (EUR 820,750.-) represented by five hundred (500) shares of class A with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class B with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class E with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class F with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, twenty-eight thousand twenty (28,020) shares of class J with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, two thousand three hundred and ten (2,310) shares of class K with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and five hundred (500) of class Z with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The shareholders resolve to decrease the Company's share capital to the extent of seven hundred thousand five hundred (EUR 700,500.-) to reduce it from its present amount of eight hundred twenty thousand seven hundred fifty Euro (EUR 820,750.-) to one hundred twenty thousand two hundred fifty Euro (EUR 120,250.-) by cancellation of twenty-eight thousand twenty (28,020) class J shares which are owned by the Company as own shares.

IV. Pursuant to the above decisions, article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

"The company's share capital is set at one hundred twenty thousand two hundred fifty Euro (EUR 120,250.-) represented by five hundred (500) shares of class A with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class B with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class E with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class F with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, two thousand three hundred and ten (2,310) shares of class K with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and five hundred (500) of class Z with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each".

V. Further to this cancellation of class J shares, the share capital will be held as follows:

| Class of shares  | A   | B   | E   | F   | K     | Z   |
|--|-----|-----|-----|-----|-------|-----|
| Shareholders   |     |     |     |     |       |     |
| Blackstone Real Estate Partners III L.P. ....                  | 86  | 87  | 87  | 87  | 404   | 86  |
| Blackstone Real Estate Partners III.T.E.1 L.P. ....            | 78  | 79  | 79  | 79  | 364   | 78  |
| Blackstone Real Estate Partners III.T.E.2 L.P. ....            | 14  | 14  | 14  | 14  | 63    | 14  |
| Blackstone Real Estate Partners III.T.E.3 L.P. ....            | 14  | 14  | 14  | 14  | 66    | 14  |
| Blackstone Real Estate Holdings III L.P. ....                  | 8   | 6   | 6   | 6   | 28    | 8   |
| Blackstone Real Estate Partners International I.E. L.P. ....   | 81  | 113 | 117 | 122 | 376   | 79  |
| Blackstone Real Estate Partners International I.D L.P. ....    | 97  | 81  | 79  | 77  | 448   | 98  |
| Blackstone Real Estate Partners International I.D. 2 L.P. .... | 110 | 95  | 93  | 90  | 509   | 111 |
| Blackstone Real Estate Holdings International-A L.P. ....      | 12  | 11  | 11  | 11  | 52    | 12  |
| TOTAL .....  | 500 | 500 | 500 | 500 | 2,310 | 500 |

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Blackstone Real Estate Partners III L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistrée avec le Secretary of State, State of Delaware sous le numéro 2955810

2) Blackstone Real Estate Partners III.TE.1 L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistrée avec le Secretary of State, State of Delaware sous le numéro 2955813

3) Blackstone Real Estate Partners III.TE.2 L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistrée avec le Secretary of State, State of Delaware sous le numéro 2955892

4) Blackstone Real Estate Partners III.TE.3-A L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistrée avec le Secretary of State, State of Delaware sous le numéro 2955868

5) Blackstone Real Estate Holdings III L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistrée avec le Secretary of State, State of Delaware sous le numéro 2953391

6) Blackstone Real Estate Partners International I.E. L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistrée avec le Companies' House sous le numéro LP007310

7) Blackstone Real Estate Partners International I.D L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistrée avec le Companies' House sous le numéro LP007311

8) Blackstone Real Estate Partners International I.D. 2 L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistrée avec le Companies' House sous le numéro LP007312

9) Blackstone Real Estate Holdings International-A L.P., un limited partnership régi par les lois d'Alberta (Canada), ayant son siège de direction principal à 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis, enregistrée avec le Registrar of the State of Alberta sous le numéro 9115452

10) BRE/Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78803,

ici représentés par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, en vertu de dix (10) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps. Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «BRE/Europe S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78.803, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 378 en date du 22 mai 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 juin 2011, numéro 1226.

II. Le capital social de la Société est fixé à huit cent vingt mille sept cent cinquante euros (EUR 820.750,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinq cents (500) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), cinq cents (500) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, vingt-huit mille vingt (28.020) parts sociales de classe J d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, deux mille trois cent dix (2.310) parts sociales de classe K d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et cinq cents (500) parts sociales de classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de sept cent mille cinq cents Euros (EUR 700.500,-) afin de le réduire de son montant actuel de huit cent vingt mille sept cent cinquante euros (EUR 820.750,-) à cent vingt mille deux cent cinquante Euros (EUR 120.250,-) par annulation de vingt-huit mille vingt (28.020) parts sociales de classe J détenues par la Société comme parts sociales propres.

VII. Suite aux décisions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société pour lui conférer désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent vingt mille deux cent cinquante Euros (EUR 120.250,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinq cents (500) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), cinq cents (500) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinq cents (500) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, deux mille trois cent dix (2.310) parts sociales de classe K d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et cinq cents (500) parts sociales de classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

VIII. Suite à cette annulation de parts sociales de classe J, le capital social sera détenu comme suit:

| Classes d'actions  | A   | B   | E   | F   | K     | Z   |
|--|-----|-----|-----|-----|-------|-----|
| Actionnaires   |     |     |     |     |       |     |
| Blackstone Real Estate Partners III L.P. ....                  | 86  | 87  | 87  | 87  | 404   | 86  |
| Blackstone Real Estate Partners III.T.E.1 L.P. ....            | 78  | 79  | 79  | 79  | 364   | 78  |
| Blackstone Real Estate Partners III.T.E.2 L.P. ....            | 14  | 14  | 14  | 14  | 63    | 14  |
| Blackstone Real Estate Partners III.T.E.3 L.P. ....            | 14  | 14  | 14  | 14  | 66    | 14  |
| Blackstone Real Estate Holdings III L.P. ....                  | 8   | 6   | 6   | 6   | 28    | 8   |
| Blackstone Real Estate Partners International I.E. L.P. ....   | 81  | 113 | 117 | 122 | 376   | 79  |
| Blackstone Real Estate Partners International I.D L.P. ....    | 97  | 81  | 79  | 77  | 448   | 98  |
| Blackstone Real Estate Partners International I.D. 2 L.P. .... | 110 | 95  | 93  | 90  | 509   | 111 |
| Blackstone Real Estate Holdings International-A L.P. ....      | 12  | 11  | 11  | 11  | 52    | 12  |
| TOTAL .....  | 500 | 500 | 500 | 500 | 2.310 | 500 |

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation: EAC/2015/530. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015027245/190.

(150031557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**Sablon International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 121.008.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société Sablon International S.A.*

Lors de sa réunion du 11 février 2015, le conseil d'administration a pris la décision suivante:

- Me Lex THIELEN, avocat à la Cour, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, est nommé comme dépositaire des actions au porteur de la société, conformément à l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015026966/14.

(150030390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**Family Affair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.856.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of December,  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Family Affair S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 78856 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit on October 23, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 29, 2001 under number 392. The articles of association of the Company have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Novatrust Limited, a limited company, having its registered office at 2 Grenville Street, The Forum, St Hélier, Jersey, JE1 4HH registered with the Companies Registry Jersey Financial Services Commission under number 57071, acting in its capacity as trustee of the Family Affair Trust, a trust whose correspondence address is 2 Grenville Street, The Forum, BVI - JE1 4HH St Hélier (the Sole Shareholder),

duly represented by Iris van Hardenbroek, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to the amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600) by way of the issuance of one (1) new share having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100);

2. Subscription and payment of the share capital increase by way of a contribution in kind;

3. Amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted under item 1 above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes; and

5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of 100 Euro (EUR 100) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to the amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600) by way of the issuance of one (1) new share, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to subscribe to one (1) new share, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100), and fully pays such share up by way of a contribution in kind of a receivable in an aggregate amount of eight hundred fifty four thousand two hundred eight Euro and eleven Euro cent (EUR 854,208.11) (the Contribution).

The Contribution shall be allocated as follows:

(i) one hundred Euro (EUR 100) to the share capital account of the Company; and

(ii) eight hundred fifty four thousand one hundred eight Euro and eleven Euro cent (EUR 854,108.11) to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is evidenced by inter alia a valuation certificate issued on the date hereof by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states, in essence, that:

- “- the Receivable is shown on the balance sheet of the Company dated December 8, 2014 (the Balance Sheet);
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company is valued at least at eight hundred fifty four thousand two hundred eight Euro and eleven Euro cent (EUR 854,208.11);
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable.”

The Certificate and the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ 6. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600), represented by one hundred twenty-six (126) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately two thousand two hundred Euros (2,200.- EUR).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le neuvième jour de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé de Family Affair S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, disposant d’un capital social de EUR 12.500, dont le siège social est établi au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78856 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit le 23 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 mai 2001 sous le numéro 392. Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés depuis lors.

A COMPARU:

Novatrust Limited, une limited company, dont le siège social est établi au 2 Grenville Street, The Forum, St Hélier, Jersey, JE1 4HH, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de la Commission des Services Financiers de Jersey (Companies Registry Jersey Financial Services Commission) sous le numéro 57071, agissant en sa capacité de trustee de Family Affair Trust, un trust dont l’adresse de correspondance est 2 Grenville Street, The Forum, BVI – JE1 4HH St Hélier (l’Associé Unique),

dûment représenté par Iris van Hardenbroek, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l’enregistrement.

L’Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant;

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cent euros (EUR 100) de sorte de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de douze mille six cents euros (EUR 12.600) par voie d'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100);

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social par voie d'un apport en nature;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1 ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de ces modifications; et

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de 100 euros (EUR 100) de sorte de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de douze mille six cents euros (EUR 12.600) par voie d'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de souscrire à une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) et la libère intégralement par voie d'un apport en nature d'une créance d'un montant total de huit cent cinquante-quatre mille deux cent huit euros et onze centimes d'euros (EUR 854.208,11) (l'Apport).

L'Apport doit être affecté comme suit:

(i) cent euros (EUR 100) au compte de capital social de la Société; et

(ii) huit cent cinquante-quatre mille cent huit euros et onze centimes d'euros (EUR 854.108,11) au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport est démontrée par entre autres un certificat d'évaluation émis à la date des présentes par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat atteste essentiellement que:

"- la Créance est indiquée dans le bilan de la Société daté du 8 décembre 2014 (le Bilan);

- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, le seul ayant droit de la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due dans déduction;

- sur base de principes comptables luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est estimée à au moins huit cent cinquante-quatre mille deux cent huit euros et onze centimes d'euros (EUR 854.208,11);

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société est n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun gage ou nantissement limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités pour transférer la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été accomplies ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra plein propriétaire de la Créance."

Le Certificat et le Bilan, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de ces modifications.

*Estimation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite du présent acte sont estimés à deux mille deux cents Euros (2.200.- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire agissant au nom de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: I. VAN HARDENBROEK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60735. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015027479/177.

(150031540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**Immoproperties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.835.

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT-QUATRE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu

Monsieur Jean-Hugues Doubet, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que mandataire de Monsieur Bruno Bertagnoli, indépendant, demeurant à Via Ponte Tresa 8, Sorengo (CH) en vertu d'une procuration datée du 15 juillet 2013, étant l'actionnaire unique de la société anonyme «Immoproperties SA», ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 70.835, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 753 du 11 octobre 1999. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La procuration après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire sera annexée à l'acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que l'Actionnaire Unique détient l'ensemble des cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur les points suivants:

*Ordre du jour*

1. Décision de prononcer la dissolution avec mise en liquidation de la société IMMOPROPERTIES S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers

L'Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant, a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique nomme comme liquidateur MERLIS S.à r.l, une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 111.320 ayant son siège social à 412F, route d'Esch, Luxembourg

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.



Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-H. DOUBET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64097. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015028486/58.

(150032948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

### **Al Breck Enterprises Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.060.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of December,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Al Breck Enterprises Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under the number B 192.060 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on November 12, 2014 pursuant to a notarial deed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

There appeared

Rialto I SCS, a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of being registered with the RCS (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to designate the existing twelve thousand five hundred (12,500) issued shares of the Company into ordinary shares (the Ordinary Shares) and to create mandatory redeemable preferred shares (MRPS).

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of four million eight hundred six thousand two hundred fifty-eight Euro (EUR 4,806,258.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve

thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to four million eight hundred eighteen thousand seven hundred fifty-eight Euro (EUR 4,818,758.-), by way of the issue of two million three hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-nine (2,396,879) new Ordinary Shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and two million four hundred nine thousand three hundred seventy-nine (2,409,379) MRPS of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with such Ordinary Shares and MRPS having the rights and obligations as described in the amended and restated articles of association of the Company (the Articles) as adopted under item 4. below.

3. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 2. above by contributions in kind.

4. Amendment to articles 1, 6, 7, 22 and 23 of the Articles and subsequent restatement of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, renumbering of the Articles, insertion or change of headings in the Articles.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued Ordinary Shares and MRPS in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to designate the existing twelve thousand five hundred (12,500) issued shares of the Company into Ordinary Shares and to create MRPS.

*Second Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of four million eight hundred six thousand two hundred fifty-eight Euro (EUR 4,806,258.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) per share to four million eight hundred eighteen thousand seven hundred fifty-eight Euro (EUR 4,818,758.-), by way of the issue of two million three hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-nine (2,396,879) new Ordinary Shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and two million four hundred nine thousand three hundred seventy-nine (2,409,379) MRPS of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, with such Ordinary Shares and MRPS having the rights and obligations as described in the amended and restated Articles as adopted under the Fourth Resolution below.

*Third Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to the two million three hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-nine (2,396,879) newly issued Ordinary Shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and the two million four hundred nine thousand three hundred seventy-nine (2,409,379) newly issued MRPS of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays up such Ordinary Shares and MRPS by contributions in kind consisting of claims in an aggregate amount of forty-eight million one hundred seventy-five thousand eighty-six Euro (EUR 48,175,086.-) (the Claims).

The contribution in kind of the Claims from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of four million eight hundred six thousand two hundred fifty-eight Euro (EUR 4,806,258.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- an amount of forty-three million three hundred sixty-eight thousand eight hundred twenty-eight Euro (EUR 43,368,828.-) to the MRPS Premium Account (as defined in the Articles as amended and restated under the Fourth Resolution below).

The valuation of the contribution in kind of the Claims is evidenced by inter alia (i) the interim balance sheet of the Company as at December 10, 2014 signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet as at December 10, 2014 (the Balance Sheet) shows the Claims in an aggregate amount of at least forty-eight million one hundred seventy-five thousand eighty-six Euro (EUR 48,175,086.-);
- the Sole Shareholder holds the Claims, is solely entitled to the Claims and possesses the power to dispose of the Claims;
- the Claims are certain and will be due and payable on their due date without deduction (certaines, liquides et exigibles);



- based on generally accepted accounting principles, the Claims contributed to the Company are, as per the attached Balance Sheet, of at least forty-eight million one hundred seventy-five thousand eighty-six Euro (EUR 48,175,086.-) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Claims contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Claims to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claims by the Sole Shareholder to the Company and upon the contribution of the Claims by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Claims which will be extinguished by way of a confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend articles 1, 6, 7, 22 and 23 of the Articles and subsequently to restate the Articles in their entirety and, to the extent necessary, renumber the Articles, insert or change the headings in the Articles. The amended and restated Articles shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Arm's Length Remuneration | means an arm's length remuneration determined by the Board based on a transfer pricing report prepared by an independent advisor.  |
| Articles                  | means these articles of association of the Company, as amended from time to time.  |
| Board                     | means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.   |
| Business Day              | means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.   |
| Chairman                  | means the chairman of the Board from time to time.   |
| Company                   | means Al Breck Enterprises Luxembourg S.à r.l.   |
| General Meeting           | means the general meeting of the Shareholders.   |
| Debt Investments          | means any loan(s) and profit participating loan(s) granted by the Company to its direct or indirect subsidiaries corresponding to its financing activity including any replacement asset thereof (including interest on interest) as well as cash held pending the making of any of the foregoing investments, arising from the total or partial disposal of such investments or held in escrow or otherwise in relation to any such investment, and each time (originally) financed through MRPS. |
| Equity Investments        | means shareholding(s) acquired or made by the Company in its direct or indirect subsidiaries including any replacement asset thereof as well as cash held pending the making of any of the foregoing investments, arising from the total or partial disposal of such investments or held in escrow or otherwise in relation to any such investment, and each time (originally) financed through the MRPS   |
| Law                       | means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.  |
| Managers                  | means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.  |
| Mandatory Redemption Date | has the meaning ascribed to it under article 7 of the Articles.  |
| Margin                    | means with respect to any relevant period, the remuneration to apply on the MRPS in relation with the assets they financed. Such remuneration should be computed as follow:<br>(i) an Arm's Length Remuneration on the Debt Investments; plus<br>(ii) an appropriate remuneration of 0,5% on the proceeds, if any, derived from the Equity Investments.  |
| MRPS                      | means the mandatory redeemable preferred shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.  |
| MRPS Premium              | has the meaning ascribed to it under article 7 of the Articles.  |
| MRPS Premium Account      | has the meaning ascribed to it 8 under article of the Articles.  |
| Ordinary Shares           | means the shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Share means any of them.   |
| Ordinary Share Premium    | has the meaning ascribed to it under article 7 of the Articles.  |

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Ordinary Share Premium Account    | has the meaning ascribed to it under article 7 of the Articles.  |
| Redemption Price                  | has the meaning ascribed to it under article 7 of the Articles.  |
| Shareholders                      | means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them. |
| Shareholders Circular Resolutions | shall have the meaning ascribed to such term in article 10.  |
| Shares                            | means the Ordinary Shares as well as the MRPS and Share means any of them.   |
| Sole Manager                      | means the sole manager of the Company.   |
| Sole Shareholder                  | means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.                           |

**Art. 2. Form and Name.** The name of the Company is “Al Breck Enterprises Luxembourg S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

**Art. 3. Corporate Objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at four million eight hundred eighteen thousand seven hundred fifty-eight Euro (EUR 4,818,758.-), represented by two million four hundred nine thousand three hundred seventy-nine (2,409,379) Ordinary Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each as well as two million four hundred nine thousand three hundred seventy-nine (2,409,379) MRPS having a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Each Share will have the same rights, save as otherwise provided in these Articles.

Ordinary Shares and MRPS can be issued with or without any share premium, subject to legal requirements, the provisions of the present Articles and any shareholders' agreement which may be entered into among the Shareholders of the Company.

Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Premium") shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the "Ordinary Share Premium Account".

Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the MRPS (the "MRPS Premium") shall remain attached to MRPS and shall be designated as the "MRPS Premium Account".

The Company may repurchase or redeem its own Shares in accordance with the Law provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (a) at any time after the first (1<sup>st</sup>) anniversary on which the relevant MRPS was issued, as reflected in the relevant notarial deed, at the option of the Company or upon request by the holder in accordance with the provisions of the Law, or (b) in any event by the Company at the fifteenth (15<sup>th</sup>) anniversary of the date of issuance of the MRPS (the "Mandatory Redemption Date"). Subject to the General Meeting prior approval, the redemption shall take place pursuant to a decision of the Board.

The redemption of the MRPS can only be made by using the funds available for distribution in accordance with the Law.

Except as provided otherwise in these Articles, the redemption price of the MRPS shall be equal to (a) the par value of the redeemed MRPS; plus (b) any and all declared and unpaid dividends that the holder of the redeemed MRPS is entitled to receive at the time of the redemption in accordance with the terms of the present Articles or any Shareholders Agreement; plus (c) an amount corresponding to the share premium paid to the MRPS Premium Account divided by the number of outstanding respective MRPS prior to the redemption minus (d) any operating cost and/or expenses attributable to the relevant MRPS, as determined by the Board in its absolute discretion (the "Redemption Price").

If the Company is not permitted by Law to redeem all MRPS on their Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem the maximum number of MRPS which the Company is then permitted to redeem. Such redemption will be made on a pro rata basis from each MRPS holder.

Once redeemed, the MRPS shall no longer bear any voting rights and shall have no rights to receive dividends or liquidation proceeds as further described under the present Articles or any shareholders' agreement which may be entered into among the Shareholders of the Company.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons

holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 9. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 5:00 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

**Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.** The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

**Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one (1) or several Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

**Art. 13. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet in Luxembourg upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager.** The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

**Art. 15. Powers of the Board.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

**Art. 16. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.



The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 17. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two (2) Managers at least one (1) of which must be a category A Manager and one (1) of which must be a category B Manager (ii) the single signature of any manager, but only for transactions up to an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) on a per transaction basis, or as the case may be, (iii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

**Art. 18. Liability of the Manager(s).** The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may indemnify any Manager and his/her/its heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of his/her/its being or having been a Manager of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/her/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for fraud, gross negligence or willful misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

**Art. 19. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s)), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s)) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

**Art. 20. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on January first (1<sup>st</sup>) and ends on December thirty-first (31<sup>st</sup>) of each year.

**Art. 21. Annual Accounts.** Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

**Art. 22. Distributions.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law. The decision whether to distribute a dividend and the determination of the amount of such a dividend distribution will be decided by the General Meeting in accordance with this article 22 in the following manner and order:

a) the holder(s) of MRPS shall be first entitled to receive, on a pro rata basis, a preferred dividend with respect to such year of zero point five percent (0.5%) of the nominal value of the MRPS; and then

b) the holder(s) of MRPS shall be entitled to receive, on a pro rata basis, a preferred dividend with respect to such year corresponding to one hundred percent (100%) of the profit deriving from the Debt Investments and Equity Investments financed entirely or partially by the MRPS, less (i) any operating costs and/or expenses related to the Debt and Equity Investments financed entirely or partially by the MRPS (e.g. interest expenses) for the year, (ii) carry forward losses, (iii) any fixed preferred dividend as mentioned under a) above and (iv) the Margin (excluding any potential tax credit as per double tax treaties concluded by Luxembourg or Luxembourg law).

c) the holder(s) of Ordinary Shares shall be entitled to receive, on a pro rata basis, the remainder of any dividend distribution.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;

(iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;

(v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company;

(vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company; and

(vii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, so as to achieve the same economic rights as mentioned in the second paragraph of this article 22.

**Art. 23. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the holders of Ordinary Shares proportionally to the Ordinary Shares held by them. For the avoidance of doubt, to the extent legally possible, the holders of MRPS shall not be entitled to receive any liquidation proceeds.

**Art. 24. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

#### *Fifth Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued Ordinary Shares and MRPS in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight thousand Euro (EUR 8,000 .-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed the present deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de décembre,

Pardevant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Al Breck Enterprises Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 192.060 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 12 novembre 2014 suivant un acte notarié, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

A comparu

Rialto I SCS, une société en commandite simple constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation au RCS (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de désigner les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes émises de la Société en parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et de créer des parts sociales préférentielles avec obligation d'achat (MRPS).

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions huit cent six mille deux cent cinquante-huit euros (EUR 4.806.258,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à quatre millions huit cent dix-huit mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 4.818.758,-) par l'émission de deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-dix-neuf (2.396.879) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et deux millions quatre cent neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (2.409.379) MRPS de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, lesquelles Parts Sociales Ordinaires et MRPS auront les droits et obligations tels que décrits dans les statuts modifiés et refondus de la Société (les Statuts) tels qu'adoptés au point 4. ci-dessous.

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 2. ci-dessus par des apports en nature.

4. Modification subséquente des articles 1, 6, 7, 22 et 23 des Statuts et refonte subséquente des Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, renumérotation ou modification des titres dans les Statuts.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Ordinaires et des MRPS nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de désigner les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes émises de la Société en Parts Sociales Ordinaires et de créer des MRPS.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter et par la présente augmente le capital social de la Société d'un montant de quatre millions huit cent six mille deux cent cinquante-huit euros (EUR 4.806.258,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à quatre millions huit cent dix-huit mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 4.818.758,-) par l'émission de deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-dix-neuf (2.396.879) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et deux millions quatre cent neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (2.409.379) MRPS de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, lesquelles Parts Sociales Ordinaires et MRPS auront les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts modifiés et refondus tels qu'adoptés à la Quatrième Résolution ci-dessous.

*Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare qu'il souscrit à deux millions trois cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-dix-neuf (2.396.879) Parts Sociales Ordinaires nouvellement émises de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et à deux millions quatre cent neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (2.409.379) MRPS nouvellement émises de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et libère entièrement lesdites Parts Sociales Ordinaires et MRPS par des apports en nature consistant en des créances d'un montant total de quarante-huit millions cent soixante-quinze mille quatre-vingt-six euros (EUR 48.175.086,-) (les Créances).

L'apport en nature des Créances de l'Associé Unique à la Société sera alloué comme suit:



- un montant de quatre millions huit cent six mille deux cent cinquante-huit euros (EUR 4.806.258,-) au compte capital social nominal de la Société; et

- un montant de quarante-trois millions trois cent soixante-huit mille huit cent vingt-huit euros (EUR 43.368.828,-) au Compte Prime d'Emission relative aux MRPS (tel que défini dans les Statuts tels que modifiés et refondus à la Quatrième Résolution ci-dessous).

L'évaluation de l'apport en nature des Créances est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires de la Société au 10 décembre 2014 signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires ci-joint en date du 10 décembre 2014 (les Comptes Intérimaires) montrent les Créances d'un montant total d'au moins quarante-huit millions cent soixante-quinze mille quatre-vingt-six euros (EUR 48.175.086,-);

- l'Associé Unique détient les Créances, est le seul ayant-droit des Créances et possède le pouvoir de disposer des Créances;

- les Créances sont certaines et deviendront liquides et exigibles à leur date d'échéance sans déduction aucune;

- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, les Créances apportées à la Société sont, suivant les Comptes Intérimaires, d'au moins quarante-huit millions cent soixante-quinze mille quatre-vingt-six euros (EUR 48.175.086,-) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société et ne sont sujettes à aucune restriction ou grevées d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter leur cession ou réduire leur valeur; et

- toutes les formalités afin de céder la propriété légale des Créances à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport des Créances de l'Associé Unique à la Société et immédiatement après l'apport des Créances à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire des Créances, lesquelles seront éteintes par confusion pour les besoins de l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

#### *Quatrième Résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier les articles 1, 6, 7, 22 et 23 des Statuts et, en conséquence, de refondre intégralement les Statuts et, dans la mesure nécessaire, de renuméroter les articles, insérer ou modifier les titres dans les Statuts. Les Statuts modifiés et refondus auront désormais la teneur suivante:

### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

|  |  |
|--|--|
| Assemblée Générale   | signifie l'assemblée générale des Associés.  |
| Associés   | signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.  |
| Associé Unique   | signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société; conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.  |
| Compte Prime d'Emission relative aux MRPS                      | aura la signification donnée à ce terme à l'article 7 des Statuts.   |
| Compte Prime d'Emission relative aux Parts Sociales Ordinaires | aura la signification donnée à ce terme à l'article 7 des Statuts.   |
| Conseil  | signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.   |
| Date de Rachat Obligatoire                                     | aura la signification donnée à ce terme à l'article 7 des Statuts.   |
| Gérants  | signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.  |
| Gérant Unique  | signifie le gérant unique de la Société.   |
| Investissements sous forme de Capital                          | signifie la(les) participation(s) acquise(s) par la Société dans ses filiales directes ou indirectes, y compris tout actif de remplacement ainsi que la trésorerie disponible dans l'attente de la réalisation des investissements qui précèdent, provenant de la disposition partielle ou totale de ces investissements ou détenus en séquestre ou autrement en relation avec cet investissement, et chaque fois financé (à l'origine) par le biais des MRPS. |

|  |   |
|--|---|
| Investissements sous forme de Dette              | signifie tout(tous) prêt(s) et prêt(s) avec participation aux bénéfices octroyés par la Société à ses filiales directes ou indirectes correspondant à son activité de financement, y compris tout actif de remplacement (y compris les intérêts sur intérêts) ainsi que la trésorerie disponible dans l'attente de la réalisation des investissements qui précèdent, provenant de la disposition partielle ou totale de ces investissements ou détenus en séquestre ou autrement en relation avec cet investissement, et chaque fois financé (à l'origine) par le biais des MRPS. |
| Jour Ouvrable                                    | signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) durant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.  |
| Loi  | signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.   |
| Marge  | signifie, pour toute période en question, la rémunération à appliquer aux MRPS étant en relation avec les avoirs qu'elles ont financés. Cette rémunération devrait être calculée comme suit:<br>(i) une Rémunération à des Conditions Normales de Marché sur les Investissements sous forme de Dette, plus<br>(ii) une rémunération appropriée de 0,5% sur les revenus, s'il y en a, découlant des Investissements sous forme de Capital.   |
| MRPS   | signifie les parts sociales préférentielles avec obligation de rachat sous forme nominative dans le capital social de la Société ayant une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune.  |
| Parts Sociales                                   | signifie les Parts Sociales Ordinaires ainsi que les MRPS et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.  |
| Parts Sociales Ordinaires                        | signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.   |
| Président  | signifie le président du Conseil de temps à autre.  |
| Prime MRPS                                       | aura la signification donnée à ce terme à l'article 7 des Statuts.  |
| Prime Parts Sociales Ordinaires                  | aura la signification donnée à ce terme à l'article 7 des Statuts.  |
| Prix de Rachat                                   | aura la signification donnée à ce terme à l'article 7 des Statuts.  |
| Rémunération à des Conditions Normales de Marché | signifie une rémunération à des conditions normales de marché déterminée par le Conseil sur base d'un rapport de prix de transfert tel que préparé par un conseiller indépendant.   |
| Résolutions Circulaires des Associés             | aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.   |
| Société  | signifie Al Breck Enterprises Luxembourg S.à r.l.   |
| Statuts  | signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.   |

**Art. 2. Forme et Dénomination.** La dénomination de la Société est "Al Breck Enterprises Luxembourg S.à r.l.". La société est une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) gouvernée par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul (1) Associé.

**Art. 3. Objet Social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant des emprunts de la Société et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments pour une gestion efficace de ses investissements et pour la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la société.** La Société est formée pour une période illimitée.

**Art. 5. Siège Social.** La siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre millions huit cent dix-huit mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 4.818.758,-), représenté par deux millions quatre cent neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (2.409.379) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune ainsi que deux millions quatre cent neuf mille trois cent soixante-dix-neuf (2.409.379) MRPS ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

**Art. 7. Parts Sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plus d'une (1) personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Toutes les Parts Sociales auront les mêmes droits, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

Les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, sous réserve des exigences légales, des dispositions des présents Statuts et de tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les Associés de la Société.

Toute prime d'émission qui a été payée en plus de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires (la «Prime Parts Sociales Ordinaires») restera attachée aux Parts Sociales Ordinaires et sera désignée en tant que «Compte Prime d'Emission relative aux Parts Sociales Ordinaires».

Toute prime d'émission qui a été payée en plus de la valeur nominale des MRPS (la «Prime MRPS») restera attachée aux MRPS et sera désignée en tant que «Compte Prime d'Emission relative aux MRPS».

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales conformément à la Loi à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social souscrit de la Société correspondante.

Les MRPS souscrites et entièrement libérées sont rachetables (a) à tout moment après le premier (1<sup>er</sup>) anniversaire de l'émission des MRPS concernées, tel que reflété dans l'acte notarié y relatif, au choix de la Société ou à la demande de son détenteur conformément aux dispositions de la Loi, ou (b) dans tous les cas par la Société au quinzième (15<sup>e</sup>) anniversaire de la date d'émission des MRPS (la «Date de Rachat Obligatoire»). Sous réserve de l'Assemblée Générale avant approbation, le rachat aura lieu à la suite d'une décision du Conseil.

Conformément à la Loi, le rachat des MRPS ne peut se faire, qu'en utilisant les fonds disponibles pour distribution.

A moins que ces Statuts n'en disposent autrement, le prix de rachat des MRPS sera égal à (i) la valeur nominale des MRPS rachetées; plus (b) tous les dividendes déclarés et tous les dividendes non payés auxquels le détenteur des MRPS rachetées est en droit de percevoir au moment du rachat, conformément aux termes des présents Statuts ou de tout Pacte d'Associés; plus (c) un montant correspondant à la prime d'émission payée sur le Compte de Prime d'Émission relative aux MRPS avant le rachat moins (d) tous les frais d'exploitation et/ou dépenses attribuables aux MRPS concernées, tel que déterminé par le Conseil à sa seule discrétion (le «Prix de Rachat»).

Si la Loi ne permet pas à la Société de racheter tous les MRPS à leur Date de Rachat Obligatoire, la Société devra racheter le nombre maximum de MRPS que la Société est alors autorisée à racheter. Ce rachat se fera au pro rata pour chaque détenteur de MRPS.

Une fois rachetées, les MRPS n'auront plus aucun droit de vote ni le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation, tel que plus amplement décrit dans les présents Statuts ou tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre les Associés de la Société.

**Art. 8. Cession de Parts Sociales.** La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.** Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi de juin de chaque année à 17:00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et à l'heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

**Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

**Art. 12. Administration.** La Société est administrée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué un pouvoir de signature A ou un pouvoir de signature B.

**Art. 13. Réunion du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question

Les réunions du Conseil se tiennent au Luxembourg après convocation par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

L'avis de convocation écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et à l'endroit prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés

En cas de parité des votes, le Président de la réunion aura une voix prépondérante. Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion



peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg. Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

**Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.** Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 16. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 17. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants dont au moins l'un (1) des deux doit être un Gérant de catégorie A et au moins l'un (1) des deux doit être un Gérant de catégorie B, (ii) la seule signature d'un Gérant, mais uniquement pour les transactions d'un montant maximum de cinq mille euros (EUR 5.000,-) par transaction ou, le cas échéant, (iii) par la seule signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

**Art. 18. Responsabilité du (des) Gérant(s).** Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société peut indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui/elle en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il/elle sera impliqué(e) en raison du fait qu'il/elle a été ou qu'il/elle est Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de par laquelle il/elle n'est pas en droit d'être indemnisé(e), excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il/elle sera finalement jugé(e) responsable de fraude, négligence grave ou de mauvaise gestion.



En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels cette personne a droit.

**Art. 19. Commissaire(s).** Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé. Les Associés nomment le(s) commissaire(s), s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 21. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi. La décision de distribuer des dividendes et la détermination du montant de cette distribution seront prises par l'Assemblée Générale conformément à cet article 22 de la manière et dans l'ordre suivant:

a) le(s) détenteur(s) de MRPS sera(seront) tout d'abord autorisé(s) à recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel au cours d'une année de zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de la valeur nominale des MRPS; et ensuite

b) le(s) détenteur(s) de MRPS sera(seront) autorisé(s) à recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel au cours d'une année correspondant à cent pour cent (100%) des bénéfices provenant des Investissements sous forme de Dette et des Investissements sous forme de Capital entièrement ou partiellement financés par les MRPS, moins (i) tous les frais d'exploitation et/ou dépenses liées aux Investissements sous forme de Dette et aux Investissements sous forme de Capital entièrement ou partiellement financés par les MRPS (par ex. les intérêts) au cours d'une année, (ii) les pertes reportées, (iii) tout dividende préférentiel fixé tel que mentionné au point a) ci-dessus et (iv) la Marge (à l'exclusion de tout crédit d'impôts en vertu de traités de double imposition conclus par le Luxembourg ou la loi luxembourgeoise),

c) le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires sera(seront) autorisé(s) à recevoir, au pro rata, le solde de toute distribution de dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

(i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) le commissaire de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil, ou le cas échéant au Gérant Unique, que les conditions (i) et

(ii) ci-dessus ont été satisfaites;

(iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société; et

(vii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés ou le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, de sorte à atteindre les mêmes droits économiques tels que mentionnés au second paragraphe de cet article 22.

**Art. 23. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou

morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux. Afin d'éviter tout doute, dans la mesure où la loi le permet, les détenteurs de MRPS ne sont pas autorisés à recevoir un quelconque boni de liquidation.

**Art. 24. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

*Cinquième Résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Ordinaires et des MRPS nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de huit mille Euros (EUR8.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60746. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015027134/966.

(150031704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**TPG Specialty Lending Europe I (A), S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.545.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of February,  
before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared,

TPG Specialty Lending Europe I (A), L.P., a limited liability partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Maples Fiduciary Services (Delaware) Inc., Suite 402, 4001 Kennett Pike, Wilmington, Delaware 19807 and being registered with the Secretary of State of Delaware under number 5660597, acting through its general partner TPG Speciality Lending Europe GenPar I, L.P., whose registered office is at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801,

represented by Maître Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated on 13 January 2015 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company "TPG Specialty Lending Europe I (A), S.à r.l." (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG Specialty Lending Europe I (A), S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or

investments, the acquisition by purchase, subscription, origination, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements with any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its activities.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks and generally undertake any such activity, act as agent or other capacity or take any other role, as may be in relation with, or be connected to its object or in furtherance thereof.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for

an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means of communication only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, in the case of a board of managers, by any one of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers be delegated by one class A and one class B manager acting together.

**Art. 8. Liability Managers.** The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2015.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, TPG Specialty Lending Europe I (A), L.P. (the "Sole Shareholder") has subscribed and entirely paid up the twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) has been given to the undersigned notary.



The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,350.-.

*Extraordinary decision of the sole shareholder*

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15<sup>th</sup> October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Jennifer Mello, born on 22 May 1974 in Ohio, United States of America, residing professionally at 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, United States of America.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2015.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le deux février,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

TPG Specialty Lending Europe I (A), L.P., une limited liability partnership constituée conformément aux lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social chez Maples Fiduciary Services (Delaware) Inc., Suite 402, 4001 Kennett Pike, Wilmington, Delaware 19807, et étant immatriculée auprès du Secrétaire du l'Etat du Delaware sous le numéro 5660597, agissant par l'intermédiaire de son associé gérant TPG Speciality Lending Europe GenPar I, L.P., ayant son siège social chez Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801,

représentée par Maître Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 janvier 2015 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci),

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «TPG Specialty Lending Europe I (A), S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TPG Specialty Lending Europe I (A), S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, la création, la création, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, prêts, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, sous n'importe quelle forme, avancer des fonds ou accorder des crédits sous n'importe quels termes y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.



La Société peut également conclure des garanties, contrats d'indemnités, sûretés et tout autre contrat équivalent avec tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut effectuer des swaps, futures, forwards, produits dérivés, options, rachats, prêts de titres et transactions similaires et sans préjudice de ce qui précède, utiliser toutes techniques et instruments relatifs à son activité.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque et en général entreprendre toute activité, agir en tant qu'agent ou autre capacité ou tenir tout autre rôle, en relation avec ou connecté à son objet et à la réalisation de ce dernier.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue à tout moment uniquement sous forme de conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un gérant unique, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par un des gérants à condition qu'en cas de différentes classes de gérants, les pouvoirs de signatures soient délégués par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'as-

semblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, TPG Specialty Lending Europe I (A), L.P. (l'«Associé Unique») a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.350,-.

#### *Décision extraordinaire de l'Associé Unique*

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Jennifer Mello, née le 22 mai 1974 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 345 Californie St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015. En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015027043/434.

(150030954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

**Kiminvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.007.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 février 2015*

I

De désigner, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 Août 1915 modifiée, Maître Stéphanie LACROIX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis à L-1628 Luxembourg comme dépositaire des certificats représentatifs des titres au porteur.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015027633/15.

(150031239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

**Sofgepar S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.022.

—  
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 février 2015 que RAMLUX S.A.

9b, bd Prince Henri

L-1724 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 53438

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société SOFIGEPAR S.A.-SPF une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015027001/17.

(150031015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.